

SAMEDI 27 AVRIL 2018

Epreuves Attelage

Règlement spécifique :

- Pour toutes les épreuves, niveau minimum du meneur : Galop 4.
- Chaque attelage se compose au minimum d'un meneur et d'un équipier.
- Pour un attelage à deux rangs, un attelage se compose au minimum d'un meneur et deux équipiers, sauf pour les attelages de poneys A/B et tandems (un seul équipier suffit)
- Pour des raisons évidentes de sécurité, le meneur doit rester sur la voiture et l'équipier ne peut s'en éloigner de plus de 10 m.
- La tenue doit être propre, correcte et adaptée à la discipline
- Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes équestres en vigueur est obligatoire.
- Les cuirs et harnais seront propres et bien entretenus Le choix de l'embouchure est libre.

Vous pouvez retrouver les règlement complet sur le site de la FFE .

| | | |
|--------------|-------------|-------------|
| Epreuve | 10 km | 20 km |
| Horaire | 8h30 | 9h00 |
| Boucle 10 km | 1 | |
| Boucle 20 km | | 1 |
| Km total | 10 km | 22 km |
| Vitesse | 8 à 10 km/h | 8 à 12 km/h |